

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Mars 2021

L' an 2021, le 29 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Christophe RICAUD Maire.

Présents : Mr RICAUD Christophe, Maire, Mmes : BERHAULT Patricia, CHAUVEL Anaïs, MASSUE Nathalie, MOTAIS Elodie, THEAUDIN Stéphanie, MM : DANILO Franck, FEVRIER Jean-Pierre, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, MOTEL Romain, ROUSSIERE Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme VARRIER Karine à Mr RICAUD Christophe, M. MOTEL Pascal à Mme CHAUVEL Anaïs

Absents : Mme LAZE Karine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 23/03/2021

Date d'affichage : 23/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes le 01/04/2021
et publication du 01/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mr DANILO Franck

OBJET DES DELIBERATIONS

- ⇒ Adoption du compte-rendu de la séance du 1er mars 2021
- ⇒ Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- ⇒ Réservation annulée salle multifonctions - remboursement des arrhes
- ⇒ Taux des taxes locales
- ⇒ Subventions 2021 aux associations
- ⇒ Budget Commune - vote du budget primitif 2021
- ⇒ Budget Commerce multi-services - vote du budget primitif 2021
- ⇒ Budget Boulangerie et logement - vote du budget primitif 2021
- ⇒ Budget Lotissement La Chérière - vote du budget primitif 2021
- ⇒ Budget Assainissement - vote du budget primitif 2021
- ⇒ Extension de la mairie - demande de subvention au titre de la DETR 2021
- ⇒ Voirie - PATA 2021 - choix du prestataire
- ⇒ Modernisation de la voirie 2021 - choix du prestataire

Réf : N°2021-038 Adoption du compte-rendu de la séance du 1er mars 2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-039 Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 2 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'État dans le département une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT ;
- d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- procéder à la télétransmission des actes réglementaire et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité - conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le représentant de l'Etat ;
- choisir le dispositif ACTES et de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme MEGALIS BRETAGNE ;
- autoriser Le maire à signer la convention et tout document y afférent.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-040 Réserve annulée salle multifonctions - remboursement des arrhes

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les règles d'utilisation des salles de l'Aff et Brocéliande n'ont pas permis d'honorer une réservation, qui a dû être annulée :

-Mme BERTRAND MANCHOUX Anne, le samedi 17 et dimanche 18 juillet 2021 : 81 € d'arrhes versés.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- Rembourser les arrhes d'un montant de 81 euros à Mme BERTRAND MANCHOUX Anne ;
- Autoriser Le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-041 Taux des taxes locales

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'Etat, jusqu'à la disparition prévue en 2023. Le gel du taux de taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022 inclus.

Les ressources perdues par les communes sont compensées par des transferts de taxe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties départementale). Ainsi, pour 2021, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond au taux communal 2020 (16,26 % pour Comblessac) additionné au taux départemental 2020 (19,90 % pour l'Ille-et-Vilaine).

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de déterminer les taux des taxes locales pour l'année 2021 correspondant au même montant de produit qu'en 2020 :

	Taux 2021
Taxe Foncière sur le bâti	36,16 %
Taxe Foncière sur le non bâti	47,20 %

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-042 Subventions 2021 aux associations

Le Maire propose les subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- Verser les subventions aux associations dans les conditions ci-dessous,
- Autoriser le maire à signer tous documents s'y référant.

ASSOCIATIONS	VOTÉ EN 2020	2021	
		PROPOSÉ	VOTÉ
A.C.C.A. (Chasse) - Comblessac	400,00	500,00	500,00
A.C.P.G. / C.A.T.M. - Comblessac	350,00	350,00	350,00
Association Culture et Loisirs - Comblessac	500,00	500,00	500,00
Amicale des Donneurs de Sang - Val d'Anast	100,00	100,00	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers - Guer	100,00	100,00	100,00
Association Marche nordique - Val d'Anast	100,00	100,00	100,00
US Les Brulais Comblessac	300,00	300,00	300,00
Secours Catholique de Val d'Anast	100,00	100,00	100,00
Fédération des Accidentés du Travail (FNATH)	50,00	50,00	50,00
Maison de retraite - Guer (50 € par résident)	150,00	50,00	50,00
IREO - Lesneven	50,00	0,00	0,00
Les Amis de la résidence Bel Air - Val d'Anast (50 € par résident)	40,00	50,00	50,00
Voyages pédagogiques (RPI et autres)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Provisions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL	5 240,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au B.P. 2021 - article 6574.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-043 Budget Commune - vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 pour le budget principal de la commune, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement, aux sommes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	165 900,00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	291 982,63 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	152 710,00 €	Chapitre 013 Atténuations de charges	11 100,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	117 177,53 €	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 150,00 €
Chapitre 66 Charges financières	1 000,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	220 190,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 300,00 €	Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	199 694,00 €
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions	200,00 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courage	24 005,00 €
Chapitre 042 Opérations ordre de transfert entre sections	10 226,20 €	Chapitre 76 Produits financiers	4,00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	19 000,00 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	30 000,00 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	261 611,90 €		
Total	759 125,63 €	Total	759 125,63 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 020 Dépenses imprévues	23 346,15 €	Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	51 246,15 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	261 611,90 €
Opérations d'investissement		Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 226,20 €
Opération n° 360 - AMENAGEMENT BUREAU ATELIER	6 000 €	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	166 543,13 €
Opération n° 366 - SIGNALÉTIQUE	1 559,95 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	73 230,31 €
Opération n° 370 - ILLUMINATION DE FIN D'ANNEE	409,38 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €
Opération n° 371 - AMENAGEMENT CIMETIERE 2021	3 000,00 €		
Opération n° 372 - MOBILIER DE BUREAU 2021	6 000,00 €		
Opération n° 373 - EQUIPEMENT LOGEMENTS LOCATIFS 2021	5 000,00 €		
Opération n° 374 - MATERIEL ELECTORAL 2021	1 000,00 €		
Opération n° 375 - ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE	16 000,00 €		
Opération n° 376 - ETUDE DE STRUCTURE EGLISE	15 000,00 €		
Opération n° 377 - ACHAT TERRAINS EXTENSION CHERIERE	28 000,00 €		
Opération n° 378 - ACHAT TERRAIN RUE DE L'AVENIR	32 000,00 €		
Opération n° 379 - BARRIERES TERRAIN DE FOOT	7 000,00 €		
Opération n° 380 - RENOVATION CHAPELLE DE LORETTE	65 000,00 €		
Opération n° 381 - TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS 2021	15 000,00 €		
Opération n° 382 - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS 2021	15 500,00 €		
Opération n° 383 - MODERNISATION DE LA VOIRIE 2021	70 000,00 €		
Opération n° 384 - PANNEAUX DE VOIRIE 2021	11 940,05 €		
Opération n° 385 - RADARS PEDAGOGIQUES 2021	10 500,00 €		
Opération n° 386 - OUTILLAGE TECHNIQUE 2021	5 000,00 €		
Opération n° 387 - MATERIEL INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES	4 000,00 €		
Opération n° 388 - PORTE DRAPEAUX EMBLEME REPUBLIQUE	2 590,62 €		
Opération n° 389 - EXTENSION MAIRIE	166 000,00 €		
Opération n° 390 - CITY PARK	50 000,00 €		
Opération n° 391 - LOGICIEL INFORMATIQUE 2021	3 000,00 €		
Total	564 346,15 €	Total	564 346,15 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-044 Budget Commerce multi-services - vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 pour le budget « Commerce multi-services », proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement, aux sommes :

Section de fonctionnement

Recettes : 5 275,00 €

Dépenses : 5 275,00 €

Section d'investissement

Recettes : 47 843,11 €

Dépenses : 47 843,11 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-045 Budget Boulangerie et logement - vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 pour le budget « Boulangerie et logement », proposé par le Maire en équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement, aux sommes :

Section de fonctionnement

Recettes : 8 200,00 €

Dépenses : 8 200,00 €

Section d'investissement

Recettes : 60 984,16 €

Dépenses : 49 363,94 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-046 Budget Lotissement La Chérière - vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 pour le budget « Lotissement La Chérière », proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement, aux sommes :

Section de fonctionnement

Recettes : 122 665,73 €

Dépenses : 122 665,73 €

Section d'investissement

Recettes : 175 133,37 €

Dépenses : 175 133,37 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-047 Budget Assainissement - vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 pour le budget « Assainissement », proposé par le Maire, en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre, en dépenses et en recettes en section d'investissement, aux sommes :

Section de fonctionnement

Recettes : 123 059,40 €

Dépenses : 26 272,00 €

Section d'investissement

Recettes : 19 394,60 €

Dépenses : 19 394,60 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-048 Extension de la mairie - demande de subvention au titre de la DETR 2021

Parmi ses projets d'investissement 2021, la commune a inscrit l'extension de la mairie. Sur la base de l'estimation financière de l'architecte maître d'œuvre, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Lot 1 – DEMOLITIONS – GROS-ŒUVRE – ENDUITS FACADES	42 217,00 €	Etat (40 %) D.E.T.R.	48 443,77 €
Lot 2 – CHARPENTE BOIS	4 677,46 €	Vallons de Haute Bretagne Communauté (14,44 %) <i>Fonds de concours aux petites communes</i>	16 000,00 €
LOT 3 – COUVERTURE ARDOISES	6 347,56 €		
LOT 4 A – MENUISERIE EXTERIEURES	7 759,57 €	Autofinancement (45,56 %)	56 665,66 €
LOT 4 B – MENUISERIE INTERIEURES	6 899,79 €		
LOTS 5 / 6 – PLETERIE – CLOISONS SECHES – ISOLATION – PLAFONDS ACOUSTIQUES	6 393,39 €		
LOTS 7 / 8 – ELECTRICITE - CHAUFFAGE	3 927,19 €		
LOT 9 - PLOMBERIE	1 716,00 €		
LOT 10 - CARRELAGE	3 947,94 €		
LOT 11 - PEINTURE	7 827,69 €		
LOT 12 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	5 740,84 €		
LOT 13 – SERRURERIE ET OUVRAGES METALLIQUES	3 054,48 €		
SOUS-TOTAL TRAVAUX	100 508,91 €		
ARCHITECTE – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR ERP	3 000,00 €		
ARCHITECTE – 6,5 % DES TRAVAUX	6 533,08 €		
BUREAUX DE CONTRÔLE TECHNIQUE	2 620,00 €		
BUREAUX DE CONTRÔLE SPS SECURITE CHANTIER	1 722,00 €		
BUREAU D'ETUDE GEOTECHNIQUE	1 700,00 €		
PROVISION POUR IMPRÉVUS (5 %)	5 025,45 €		
TOTAL	121 109,43 €	TOTAL	121 109,43 €

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- Approuver le projet d'extension de la mairie
- Valider le plan de financement ci-dessus,
- Solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour la catégorie « *Bâtiment à usage des services administratifs des mairies* »
- Et Autoriser le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-049 Voirie - PATA 2021 - choix du prestataire

Une consultation a été lancée pour la réalisation du point à temps automatique (PATA) pour 2021. Trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture de la tonne d'émulsion à 69% et de gravier 4/6 avec mise à disposition d'un chargeur pour le gravier et d'un rouleau compacteur sans chauffeur.

Deux entreprises ont répondu :

- La société COLAS : 735,00 € la tonne ; 11 475,00 € HT / 13 770,00 € TTC pour 15 tonnes ;
- La société SAABE : 798,00 € la tonne ; 12 410,00 € HT / 14 892,00 € TTC pour 15 tonnes.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de la société COLAS aux conditions indiquées ci-dessus,
- Autoriser le maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2021-050 Modernisation de la voirie 2021 - choix du prestataire

Dans le cadre de la modernisation de la voirie 2021, deux entreprises ont été consultées pour refaire la route du Pont des Marais et la route du Léron : les sociétés SAABE et COLAS.

	COLAS	SAABE
Route du Pont des Marais (250 ml)	4 225,84 € HT	5 854,10 € HT
Route du Léron (945 ml) Revêtement tricouche	20 947,58 € HT	44 575,00 € TH
Divers	780,00 € HT	
Total	25 953,42 €	50 429,10 €

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de :

- Choisir l'offre de la société COLAS aux conditions indiquées ci-dessus,
- Autoriser le maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

En mairie, le 30/03/2021

Le Maire

Christophe RICAUD



